



## LES REPRÉSENTANTS CGT POUR CETTE SÉANCE DE LA FORMATION SPECIALISEE DR DE BORDEAUX

**Mandatés CGT :** Grégory Hubert, Elodie Prioléaud, Pascal Cabianca

**Expert pour la CGT :** Christophe Larroudé

### Compte-Rendu de la FSS DR 33 du 05 mai 2023

En plus des représentants des personnels et experts CGT, CFDT, UNSA, USD-FO et Solidaires, étaient présents :

Président : DR M. DELADRIERE

Secrétaire général régional : M. CABAU

Conseiller et assistant de prévention : M. SYMPHORIEN et M. LARIC

Animateur de la Politique Ministériel de Prévention (APMP) : M. DUMONT

#### ORDRE DU JOUR :

- 1) élection du secrétaire de la FSS DR33 (vote) ;
- 2) présentation de la note d'orientations ministérielles SSCT 2023 (info) ;
- 3) examen de la programmation des dépenses et crédits SSCT 2023 (info+vote) ;
- 4) examen de la programmation des formations SSCT (info) ;
- 5) examen des observations sur le registre « santé & sécurité au travail » (info) ;
- 6) questions diverses à l'initiative des représentants des personnels : contraintes/suppression des vacances d'été 2024 à la brigade de Périgueux, point sur la démarche BEAT dans cette unité, conséquences de la réorganisation des horaires de travail à la BSE de Mérignac, risques RPS au SRE, uniformisation des procédures VITI, affaissement du plafond dans les nouveaux locaux envisagés pour le bureau d'Agen.

Cette première séance a lieu en l'absence de Règlement Intérieur en cours d'élaboration.

Après avoir salué et souhaité la bienvenue aux représentants du personnel, le Président a évoqué une période de calage pour les FSS et 5 journées de formation pour les nouveaux membres.

Prévisions de séances FSS : 2ème séance courant juin (examen et validation PAP et DUERP, travaux sur les crédits, discussions sur aménagements de postes, rapport de visites,...) ; 3ème séance (bilan pour le CSA de l'année écoulée concernant « Hygiène et sécurité au travail », élaboration d'un « document normé », crédits à solder, traitement des fiches de signalement).

Nous soulignons l'importance de faire des propositions de dates aux OS pour les prochaines séances et nous demandons, qu'en l'absence de règlement intérieur, les Autorisations d'Absences des représentants des personnels soient délivrés sur la base du règlement régissant les anciens CHSCT.

À ce sujet, l'APMP, M. DUMONT, préconise, en attendant la parution du RI, de procéder comme cela se faisait pour les CHSCT soit 2 journées de préparation (4 journées pour le secrétaire élu) et 2 journées de compte rendu.

La déclaration préalable a le mérite de montrer à la direction que l'unité syndicale est toujours de mise pour poursuivre les combats contre la réforme des retraites et contre les réorganisations qui menacent nos emplois, nos conditions de travail et nos missions de service public.

#### I] ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE LA FSS DR33

En attendant, l'élection d'un(e) secrétaire des OS pour une période plus longue voire pour la durée du mandat, M. HUBERT (SNAD CGT) est élu pour assurer les fonctions de secrétaire de la FSS DR33 pour cette séance.

Votes « POUR » : SOLIDAIRES, SNAD CGT, UNSA, USD-FO.

#### II] PRÉSENTATION DE LA NOTE D'ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES SSCT 2023

Note exposée par l'APMP, M. DUMONT.

Les orientations ministérielles sont les suivantes :

- **Conforter la politique ministérielle dans le cadre de la mise en place des Comités sociaux d'administration et des formations spécialisées : RI, crédits, formation des représentants des personnels, réseau de prévention sont mis en avant,**
- **Prévenir les risques liés aux projets de réorganisation par une évaluation de leurs impacts sur les conditions de travail et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées**
- **Développer une approche organisationnelle du télétravail**
- **Poursuivre le développement de la culture de prévention par une politique de formation et d'information**
- **Renforcer le suivi des accidents de service, du travail et renouveler l'analyse préventive**
- **Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents**
- **Maîtriser le risque amiante**
- **Accompagner les impacts du changement climatique et la sobriété énergétique**

L'enveloppe budgétaire de la FSS DR33 s'élève à 25 316 € pour « l'amélioration des conditions de vie au travail des agents ».

Pour l'APMP, les missions des FSS sont les mêmes que celles des CHSCT. Néanmoins les avis du CSA sont prépondérants à ceux des FSS. Ainsi se pose la question d'éventuelles remises en question par le CSA des avis donnés en FSS.

- « remboursements des frais réunions FSS » : le Président, le secrétaire général et l'APMP confirment la possibilité des remboursements des frais liés aux réunions FSS (déplacements et déjeuners) pour les membres titulaires et les experts, et normalement aussi pour les suppléants mais à confirmer par le RI à venir.

- « visite médicale annuelle » : l'APMP informe de l'arrivée d'un nouveau médecin de prévention au 1<sup>er</sup> juin 2023 à temps plein (soit 5 jours sur 5), que les visites médicales deviennent biennales et qu'un nouveau décret permettrait aux infirmières de suivre une formation leur permettant de faire passer les visites médicales.

La CGT dénonce ce moins disant en matière de santé des personnels, preuve que le Ministère ne veut toujours pas donner les moyens pour une véritable politique de prévention.

Nous demandons qu'un bilan soit établi afin de renseigner les OS sur les agents qui n'ont pas pu bénéficier des visites médicales obligatoires prévues par la loi dans les délais impartis (visites annuelles et quinquennales) afin de rétablir un suivi normal des personnels.

Le Président va se rapprocher de la correspondante sociale sur ce sujet.

Nous pointons également la durée insuffisante de certaines visites médicales (5 min) et la portée des questionnements (ex : « tout se passe bien au bureau ? »).

S'agissant du thème de la désinsertion professionnelle, la CGT souligne la nécessité de suivre les préconisations d'aménagement de poste des médecins du travail.

Ce risque va s'aggraver du fait de la productivité toujours plus grande demandée aux agents, des réorganisations incessantes et du recul de l'âge de départ à la retraite.

Nous nous interrogeons sur la faculté d'écoute et la bienveillance de la direction pour assurer le retour au travail de l'agent dans un environnement de plus en plus productiviste et dans un contexte où les postes disponibles se réduisent comme peau de chagrin du fait des restructurations.

À ce questionnement, l'APMP suggère l'élaboration de futures fiches réflexes, de prendre contact avec l'assistante sociale, d'aménager le poste et/ou le temps de travail et prévoir des « visites médicales de reprise du travail ». A cela, le Président ajoute la nécessité d'une « bienveillance » et d'un dialogue entre l'agent, le médecin et le chef de service afin de convenir d'ajustements nécessaires et adaptés. L'APMP souligne l'importance de discuter avec l'agent afin de respecter la discrétion souhaitée concernant sa santé.

À la question des missions de l'APMP, M. DUMONT répond que ses fonctions sont d'animer et d'informer les acteurs des FSS, de valider les devis et de mettre en place des formations.

Le Président rappelle la disponibilité d'une psychologue du travail au sein de la DINA et l'APMP informe de l'existence d'une plateforme ministérielle d'écoute assurée par des psychologues.

Les OS demandent un retour et les suites des consultations sur cette plateforme.

### III] EXAMEN DE LA PROGRAMMATION DES DÉPENSES ET CRÉDITS SSCT 2023

L'enveloppe de la FSS DR33 s'élève à 25 316 € à la disposition du Président. Ce dernier adresse les devis à l'APMP et précise que les critères d'usage des crédits sont toujours « l'exemplarité, l'urgence et la complémentarité ».

À ce jour, 2 devis, dont 1 sur recommandation du médecin du travail, sont en cours. Les représentants des personnels demandent que les devis leur soient communiqués. Normalement, ils auraient dû figurer dans les documents communiqués pour cette séance.

A été voté un fond de réserve de 5 000 € pour les demandes à caractère urgent du type prescription médicale et/ou à traiter rapidement.

Votes « POUR » : SOLIDAIRES, SNAD CGT, UNSA, USD-FO.

#### IV] EXAMEN DE LA PROGRAMMATION DES FORMATIONS SST

Catalogue de formations présenté par l'APMP. Toute formation en dessous de 6 candidats sera annulée. L'APMP explique que ce sont les inscriptions qui déclenchent des prévisions de formation et que les dates et lieux ne peuvent être donnés qu'après cette étape.

Les OS demandent que ces formations soient davantage diffusées notamment lors des réunions de service pour en assurer une large publicité.

#### V] EXAMEN DES OBSERVATIONS CONSIGNÉES SUR LE REGISTRE « SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL »

Après le rappel des observations du registre SSCT du Bureau de Bassens, des informations complémentaires ont été apportées :

- Concernant les 2 véhicules saisis, le premier sera détruit (source Procureur) et le second doit être pris en charge par le POC.

- Au sujet de la demande des documents douaniers de travail (Code des Douanes, tarif, NESH, NENC) en version papier récente, les représentants des personnels insistent sur la cohérence de posséder ces supports documentaires pour un service douanier et de l'aspect pratique des versions papiers qui améliorent l'efficacité au travail.

Ces observations annotées dans le registre SSCT ne sont enregistrées que sous un seul nom mais elles sont partagées et soutenues par plus d'une douzaine d'agents directement concernés.

Ce n'est pas normal qu'un service de contrôle ne dispose pas d'au moins une édition du code des douanes - La réfection de marquage au sol n'est pas envisagée, car l'état dégradé de l'enrobé ne le permet pas.

- Une visite de l'ISST sera prévue pour trouver une solution aux causes à l'origine de la demande de suppression des filtres solaires posés sur les fenêtres du bureau.

#### VI] QUESTIONS DIVERSES

Le Président souhaiterait avoir connaissance des questions diverses avant la réunion afin de mieux préparer les réponses.

- « contraintes/suppression des vacances d'été 2024 suite aux Jeux Olympiques et à l'absence d'agents Brigade Paris Spécial disponibles ». Les agents seront contraints de ne poser qu'1 semaine de congés annuels entre le 15/07/23 et le 15/08/23 afin de maintenir 24 agents disponibles.

Nous dénonçons cette attaque au droit aux congés alors que les agents ne bénéficient pas des compensations en termes de retraite et de rémunération des astreintes des forces de l'ordre.

Selon le Président, un projet de loi de création d'une « réserve opérationnelle douanière » est prévu, peut-être utile dans le cas précédent.

Nous demandons que ce sujet remonte au niveau national pour que les agents ne soient pas pénalisés dans leur prise de congés

- « BEAT à la BSI de Périgueux ». Démarche en cours, la psychologue du travail a pris le relais de l'assistante sociale. Des entretiens individuels et collectifs sont prévus ainsi que des « accompagnements à la carte ». La démarche va se prolonger en 2023 voire 2024

- « réorganisation des horaires de travail à la BSE de Mérignac ». Les nouveaux horaires entraînent une augmentation du nombre de week-ends travaillés ce qui pose divers problèmes : garde d'enfants pour certains agents, vie et activités personnelles et/ou familiales et/ou associatives, etc.

À cette situation, le Président explique que les agents ont la possibilité de demander une mutation ou un changement de service.

Sauf que dans le cas présent, c'est la direction qui à l'origine du problème. Les agents concernés n'ont jamais eu aucun problème pour exercer leurs fonctions au sein de l'unité.

La naissance d'un enfant ne doit pas signifier fin d'une carrière en surveillance pour les mères ou pères de famille. Le message envoyé est catastrophique. C'est à la direction et au ministère de proposer des moyens de garde aux parents quitte à travailler le sujet avec d'autres administrations présentes sur le site.

De plus, ces nouveaux horaires ainsi que les effectifs d'agents « réellement cotés » permettent-ils d'assurer les diverses missions de cette BSE sur toutes les plages horaires (24/24) et parfois simultanées (ex : vols retardés ou déroutés, aviation civile, détaxes, carnet ATA, vols à l'export et à l'import pour 3 halls d'aérogare, contrôle/surveillance parkings et pistes, service public aéroportuaire, FRET, route, viticulture) ?

Pour assurer toutes ces missions, il est urgent de donner enfin à cette unité les moyens en effectifs pour travailler faute de quoi les problèmes pour concilier vie privée et professionnelle vont se multiplier.

Enfin, nous rappelons au Président que le choix premier des agents était le retour à la situation d'avant COVID.

- SRE : Suite à une décision récente de la cour de cassation (encore une décision de justice défavorable d'une haute juridiction ! ), les PV de douane s'ils ne constatent pas une infraction ne sont plus interruptifs de l'action fiscale. S'agissant d'un droit de reprise, malgré plusieurs saisines, la DG (JCF2) n'a toujours pas adressé de consignes générales aux services. Une note a été adressée au

SRE de Nice qui confirme que le droit de reprise est aussi concerné par cette jurisprudence mais à ce jour aucune note de portée générale n'a été rédigée.

Cette situation place les enquêteurs et les agents de contrôles OPCO/CI/VITI dans une situation très inconfortable et facteur de RPS. Inconséquence de la DG ou manquement délibéré dans le but de limiter les prérogatives des SRE, la question est posée tant le silence de la DG dans ce dossier est assourdissant.

Nous dénonçons aussi le fait de donner aux agents du SRE des dossiers prohibitions (Convention de Washington, prohibitions sanitaires, contrefaçons, BDU) sans formation préalable. Cela devient la règle alors que depuis des années l'essentiel des dossiers répondait à des objectifs fiscaux (TICPE, TVA, droits de douane, TGAP, TICFE, DAD).

Comment croire dans ce contexte à la réorientation sur les nouveaux axes stratégiques ?

- demande d'uniformisation des procédures viticulture : d'un centre de viticulture à l'autre, les procédures varient. Il est temps de se poser et de réfléchir à des règles et des PV qui respectent les mêmes formes.

- Une partie du plafond au dessus des locaux prévus pour accueillir le bureau des douanes d'Agen, à la cité administrative Lacuée, s'est effondrée. Nous demandons que des informations soient données rapidement aux agents s'agissant des conséquences de cet effondrement sur leur future installation et si l'affaissement partiel du plafond de l'étage va perturber le calendrier prévisionnel de déménagement ? Nous exigeons que toutes les garanties soient données aux agents s'agissant de leur sécurité.

- demande de gilets pare-balles pour les OpCo en missions CODAF à l'instar des équipements fournis aux agents des autres administrations participantes . L'APMP se renseignera des avancées à propos de cette demande.

Séance clôturée à 18h00.